

**La contraception et la religion musulmane en Algérie: le cas du
Tlemcenois**

**The contraception and the Muslim religion in Algeria : The case of
Tlemcenois**

Mustapha Guenaou*

Enseignant-chercheur

**Chercheur associé au Centre de Recherche en
Anthropologie Sociale et Culturelle - Oran (Algérie)
guemustaph31@gmail.com**

Reçu le:04/09/2021

Accepté :04/10/2021

Résumé :

Cet article porte sur les résultats d'une enquête, effectuée à Tlemcen et sa région. Elle porte sur un phénomène social, très répandu dans le monde. Il s'agit de l'utilisation des moyens contraceptifs par les femmes comme par les hommes. Ayant pour objet l'étude de pratique dans la société, algérienne et conservatrice. Le thème est la contraception et la religion musulmane en Algérie. le cas du Tlemcenois . Cette région est connue pour son riche passé : Tlemcen, ancienne capitale du Maghreb central et creuset de la culture arabo musulmane. Cette étude est illustrée par des tableaux et des graphes qui reflètent la réalité puisqu'il s'agit de faire valoir les marqueurs d'ordre statistique, sociologique et anthropologique.

Mots clés : Tlemcenois, Algérie, contraception, religion musulmane, culture

Abstract:

This article focuses on the results of a survey carried out in Tlemcen and its region. It concerns a social phenomenon, very widespread in the world. It is about the use of contraceptives by women as well as by men. Aimed at the study of practice in society, Algerian and conservative. The theme is contraception and the Muslim religion in Algeria: The case of Tlemcenois . Maghreb and melting pot of Arab Muslim culture. This study is illustrated by tables and graphs that reflect reality since it is a question of emphasizing the markers of order: statistics, sociological and anthropological

Keywords : Tlemcenois, Algérie, contraception, Muslim religion, culture

***Auteur correspondant:** Mustapha Guenaou, **E-mail:** guemustaph31@gmail.com
942

Introduction

La contraception¹ est devenue un phénomène social, répandu sans aucun tabou, bien que certaines enquêtées aient décliné leur avis favorable afin de nous accorder un entretien. A cet effet, nous étions dans l'obligation de faire valoir une autre technique d'entretien. Dans ce cadre, nous avons utilisé l'outil de recherche approprié et que nous désignons par l'entretien indirectement réalisé afin de pouvoir collecter des données que nous présenterons à travers les axes de cette contribution.

Pour l'enquête de terrain ² dans le milieu féminin, interdit aux hommes, nous avons sollicité une femme qui a été chargée de faire valoir les réponses collectées pour compléter notre corpus, alors constitué de quatre-vingt-six enquêtés dont trente- quatre femmes mariées, encore en couple pour des raisons purement scientifiques. Les divorces, le veuvage, les instances de divorces ont été, les trois catégories, éliminés de notre enquête de terrain. L'approche quantitative a été adoptée dans le cadre de cette enquête de terrain.

Avec les mêmes conditions, nous avons enquêté dans le milieu social masculin. Les enquêtés n'avaient trouvé aucun problème pour parler de leur vie conjugale, dans le strict respect de l'usage du vocabulaire, en relation avec le sujet, l'objet de cette contribution. Nous avons évité l'usage des mots- tabous de la société tlemçenoise, dans le sens de limiter le territoire à la ville de Tlemcen et de son hawz (Bel, La religion musulmane en Berbérie ; Esquisse d'histoire et de sociologie religieuse. T.I Etablissement et développement de l'Islam en Berbérie du VII^e au XX^e siècle par G.Marçais » , 1939) et (Bel, La population musulmane de Tlemcen.r.,57 p(Extraits de la R.E.E.S.1908), 1908). Nous parlons, en effet, de l'intramuros et de l'extramuros de Tlemcen, ancienne capitale du Maghreb central (Zerdoumi, 1982).

Les lieux de l'enquête ont été ciblés pour mettre les enquêtés à l'aise. Pour les femmes, les rencontres ont été en intra-domus (Zerdoumi, 1982)³ et pour les hommes en extra-domus⁴. Le lieu adéquat pour la gent masculine a été le café maure (Carlier, 1996)⁵, autour d'une tasse de café pour les uns ou d'un verre de thé, pour les autres, offert dans un cadre ambiant et jovial, marqué par le triptyque de l'ambiance sociétale, celui qui regroupe :

- Les marqueurs de la joie, du plaisir et de la gaité ;
- Les marqueurs de la simplicité, de la clarté et de la modestie ;
- Les marqueurs de la communication, de l'échange et du partage.

Nous avons éliminé de notre échantillon ceux qui n'utilisent aucun moyen de contraception et ceux qui laissent la nature « faire son chemin » pour faire valoir la contraception au naturel. La préenquête nous permet de faire valoir la liste des moyens contraceptifs, utilisés dans le Tlemcenois (Janier, 1945) et (Janier, Bibliographie des publications qui ont été faites sur Tlemcen et sa région , 1949)⁶. Nous y attendions à relever un moyen traditionnel de contraception à base de potion, de plantes médicinales appropriées ou autres ingrédients. Nous nous contentions des cinq pratiques et moyens habituels et rituels pour les prendre en considération dans le cadre de notre échantillon. Il s'agit de la pilule, le préservatif, l'interruption du coït, le stérilet et la ligature des trompes.

Les entretiens ont été menés, durant une période de l'enquête de terrain (juin 2017 – janvier 2018), à Tlemcen où nous avons rencontré, également, des enquêtés, venus du hawz par rapport à la médina, ancienne ville précoloniale. Il est à noter le nombre important des personnes rencontrées, ayant effectivement décliné l'acceptation pour nous accorder l'entretien. Il fut le même cas pour la gent féminine dont l'explication se fait par la pudeur affichée, selon notre informatrice, chargée d'effectuer l'enquête dans le milieu féminin.

Devant cette situation, expliquée par la déclinaison de l'acceptation d'accorder un entretien, par la gent féminine comme pour le genre opposé, nous avons poursuivi le travail d'enquête de terrain jusqu'à la formulation définitive de la problématique. Elle se présente comme suit :

Quelles sont les formes de contraception, en usage dans la société arabo musulmane étudiée ?

I-La contraception : histoire et mémoire

A l'origine, la contraception aurait existé depuis l'existence de l'Homme, femme et/ou homme, sur terre mais pour déterminer la période exacte de l'usage de cette limitation des naissances qui demeure, pour nous, problématique, voire impossible. Mac Laren Angus (Angus, 1996) fait remonter les débuts de cette pratique à l'antiquité. Les premiers seraient les Grecs, ceux qui lui accordaient une place dans leurs conditions socio culturelles : ils limitaient cette pratique aux fonctions de contrôle et de suivi de la fécondité chez la femme.

Sophie Sensier dira, dans une contribution journalistique⁷, à ce sujet « De nombreuses tisanes étaient conseillées pour leur vertu contraceptive (écorce d'aubépine, feuille de lierre, de saule, de peuplier), ainsi que diverses

méthodes de contraception mécanique (gomme de cèdre, suppositoire à la menthe poivrée et au miel). »⁸

Puis, elle ajoute : « Des recettes des Grecs anciens à la pilule des années 70, en passant par l'avortement qui demeura longtemps le premier moyen de contraception, Angus McLaren analyse les changements d'attitude envers la limitation des naissances en les replaçant dans leur contexte culturel. Il montre que toutes les sociétés humaines ont cherché, à un moment ou à un autre, à limiter le nombre de leurs enfants. »⁹

Quant à Verginie Portner¹⁰ (Portner, 2019), elle rappelle l'évolution de la contraception afin de pouvoir fournir des éléments d'explication de cette pratique, liée à l'usage de la pilule. Cette contribution nous renvoie au travail de Mac Laren Angus sur l'histoire de la contraception depuis l'Antiquité.

Depuis les époques les plus reculées, cette contraception serait en usage dans les sociétés primitives et préhistoriques puisque la mortalité existait déjà. Peut-être, les conditions de vie de l'époque seraient une probabilité, celle qui pourrait obliger les individus à réduire le nombre de naissances afin de parler de limitation de la fécondité qui, d'une manière ou d'une autre, serait temporaire.

Il est à noter que depuis l'Antiquité, le triptyque de la réduction de l'enfantement est exprimé par les trois pratiques habituelles, la contraception, l'infanticide et les avortements. Etant pratiqués, ces moyens utilisés demeurent non tolérés, voire non autorisés par les religions dont l'Islam.

Ces pratiques mortifères furent poursuivies et le sont encore de nos jours dans des proportions, respectivement et extrêmement variables. Cette variation reste exprimée selon les lieux, la culture, la croyance et les époques de leur pratique.

II-La présentation de l'échantillon

II-1 La distribution globale des enquêtés par genre et par durée de mariage

Le dépouillement de l'enquête de terrain nous a facilité la tâche pour pouvoir poursuivre notre démarche dans le cadre du faire valoir l'importance des tableaux et la fourniture des explications pour comprendre les statistiques qui suivent :

Tableau n° 01 la distribution détaillée des enquêtés par genre et par durée de mariage

		-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	+15 ans	Totaux
	Femmes	09	12	07	06	34
	Hommes	13	10	18	11	52
	Totaux	22	22	25	17	86

Source : les résultats de l'enquête de terrain

II-2La distribution globale des enquêtés par genre

Le même dépouillement nous permet de relever les statistiques par genre et d'une comparaison. Nous présentons, en effet, le tableau comparatif par genre comme suit :

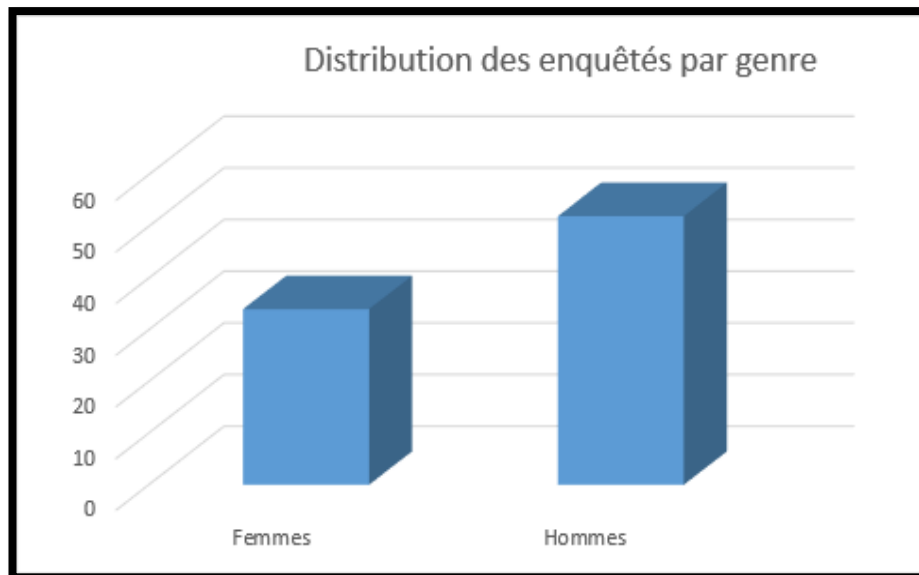
Tableau n° 02 la distribution détaillée des enquêtés par genre

	Effectifs
Femmes	34
Hommes	52
Totaux	86

Source : les résultats de l'enquête de terrain

Ce tableau reflète un marqueur de comparaison des enquêtés, les femmes et les hommes. Il se présente, sous la forme d'un graphe, comme suit :

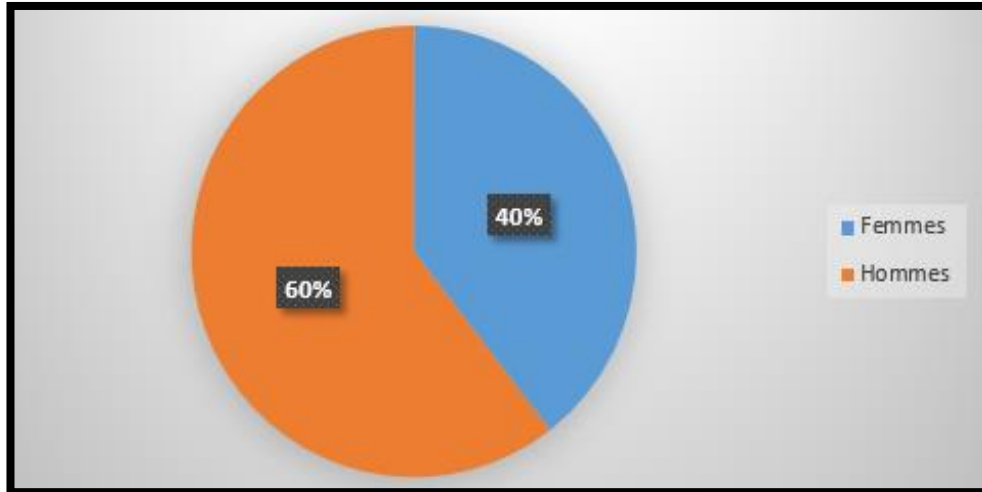
Graphe n° 01 : comparaison des enquêtés par genre



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Le même tableau fournit une distribution globale par genre uniquement. Elle se présente sous la forme de pourcentage :

Graphe n° 02 : les enquêtées et les enquêtés par %



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Ce graphe nous fournit des éléments de base que nous évoquons dans cette étude :

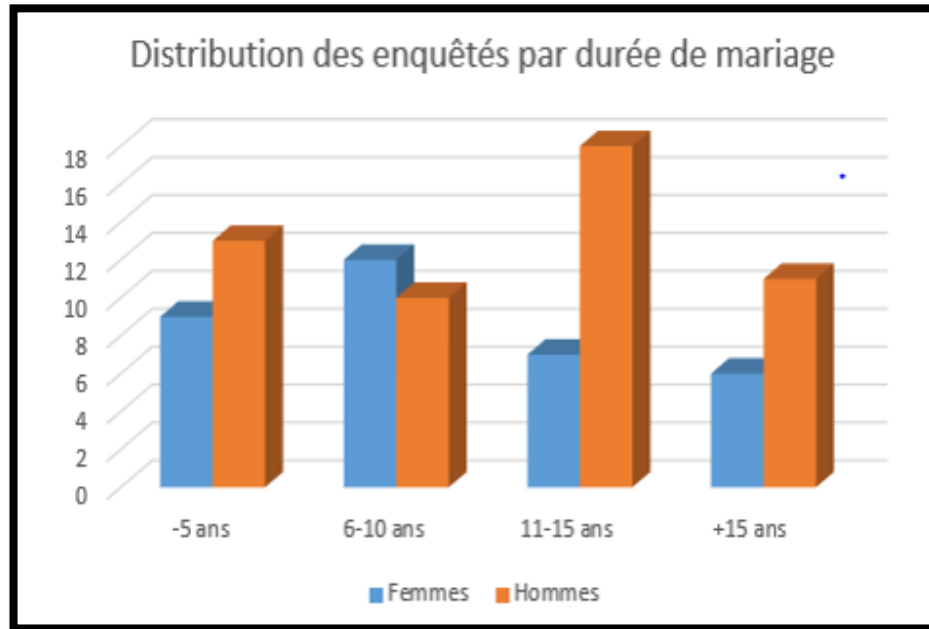
- Bien que le nombre égal soit fixé initialement pour les deux genres d'enquêtés, nous sommes arrivés à faire valoir un écart de 20% entre la gent féminine et la gent masculine pour les personnes, ayant répondu favorablement à l'enquête.
- Cet écart est exprimé par le tiers du nombre des enquêtés et de la moitié des enquêtées

Les raisons de cet écart sont d'ordre sociologique, anthropologique et comportemental.

II-3La comparaison des enquêtés par durée du mariage

Le dépouillement de l'enquête de terrain nous a permis de construire un tableau, celui qui nous conduit à faire valoir cette distribution d'une manière comparative. Il nous donne une représentation graphique de comparaison par genre et par durée de mariage :

Graphique n° 03 : comparaison des enquêtés par durée de mariage



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Ce graphique nous présente les marqueurs quantitatifs des enquêtés, distribués par genre et par durée de mariage. Il nous a été donné de relever les marqueurs suivants :

- Les enquêtés les plus nombreux à avoir répondu à notre enquête sont ceux de la tranche (11-15 années de mariage), avec un nombre important d'hommes (18/7 enquêtés). Les hommes représentent plus que le double des femmes enquêtées.
- Les deux tranches (-5 ans de mariage) et (6-10 ans de mariage) sont similaires en nombre, avec une petite différence et un écart ne pouvant dépasser trois (03) enquêtés masculins supérieurs aux femmes.
- Le plus petit nombre est celui de la tranche (+15 ans de mariage) dont le nombre des enquêtés est presque le double des enquêtées.

Ces rapports ont une explication :

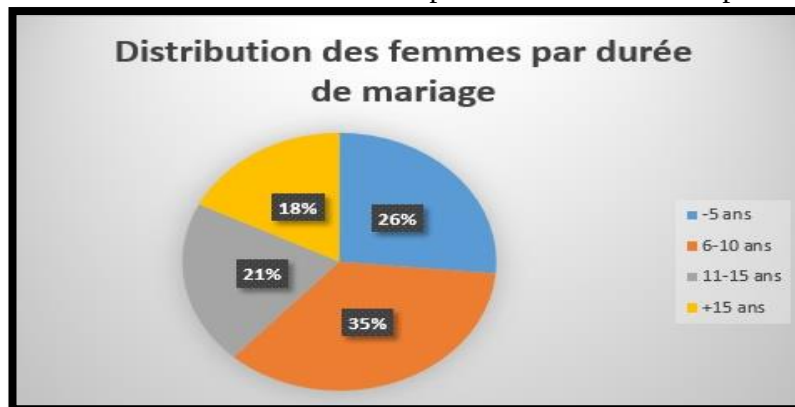
- Les femmes ont décliné leurs réponses par pudeur ou manque de culture des enquêtes de terrain.
- Les hommes sont expéditifs, sans gêne ni problèmes à répondre aux questions de l'enquête.

- Le lieu de la rencontre des enquêtés est un lieu public et celui des femmes est le domicile où elles seraient hésitantes, constituant un public retissant, devant les membres de leurs familles.

II-4 La distribution de la gent féminine par durée de mariage

Le tableau nous fournit des marqueurs chiffrés de la gent féminine par durée de mariage. Il est exprimé sous la forme du graphe suivant :

Graphe n° 04: les femmes par durée de mariage



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Ce graphe nous interpelle puisqu'il présente des chiffres à expliquer ou à illustrer, dans un cadre purement statistique. Il s'agit, en effet, de rappeler :

- Le fort taux, supérieur au tiers, est acquis pour la tranche (6-10 ans de mariage) avec 35%.
- Presque la moitié du taux global est partagée entre la tranche (-5 ans de mariage) et la tranche (11-15 ans de mariage), respectivement avec 26% et 21%.
- Le taux, avoisant le cinquième de la totalité, est pris par la tranche (+15 ans de mariage).

L'explication peut se faire comme suit :

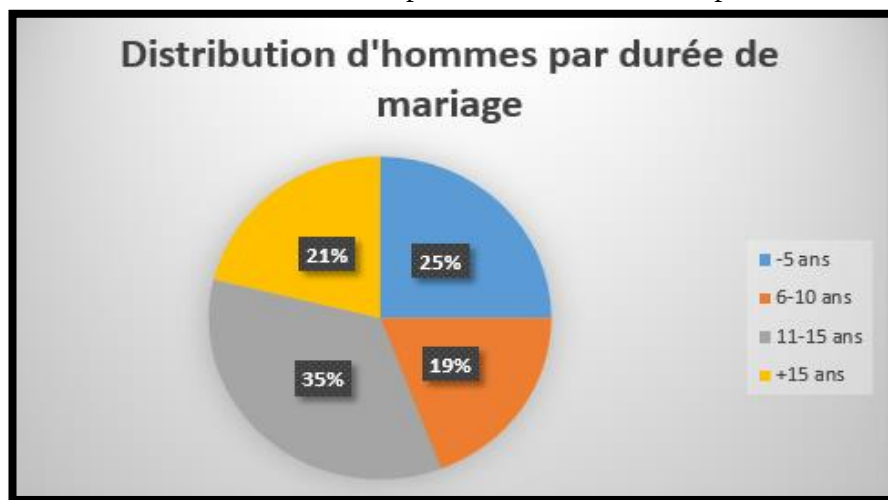
- Les femmes de la tranche (6-10 ans de mariage) sont nombreuses. Elles représentent le tiers de l'ensemble des enquêtées.
- Les femmes de la tranche (-5 ans de mariage) sont moins nombreuses que celles de la tranche (6-10 ans de mariage). Elles représentent le quart de l'ensemble des enquêtées.

- Les femmes de la tranche (11-15 ans de mariage) sont moins nombreuses que les deux premières tranches. Elles représentent le cinquième de l'ensemble des enquêtées.
- La dernière tranche (18%) est presque la moitié de la première tranche (35%).
- Les plus anciennes dans la vie conjugale ou maritale (+15 ans de mariage) n'étaient pas intéressées par cet entretien par sous- estime de cette enquête ou par leur âge avancé. Elles seraient aussi gênées de parler du sujet par pudeur.
- La tranche (6-10 ans de mariage) auraient participé à l'enquête en raison de leur évolution, leur émancipation et leur éducation par les médias, les moyens de la technologie de l'information et de la communication et/ ou les réseaux sociaux
- La tranche (-5 ans de mariage) serait proche et entre les tranches (6-10 ans de mariage) et (11-15 ans de mariage) pour lesquelles le taux dépassait le cinquième de la totalité.

II-5 La distribution de la gent masculine par durée de mariage

Le même tableau nous aide à relever des marqueurs chiffrés de la gent masculine par durée de mariage. Le graphe se présente comme suit :

Graphe n° 05 : les hommes par durée de mariage



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Consacré à la gent masculine , ce graphe nous interroge sur la question des chiffres qui sont, proches des uns et des autres, compris entre 19 et 35 % .Ils avoisinent le cinquième du taux global.

L'explication serait comme suit :

- Les plus nombreux sont de la tranche (11-15 ans de mariage).Ils représentent 35%, comme la tranche des enquêtées (6-10 ans de mariage). Ils représentent, par conséquent, le tiers de l'ensemble des enquêtés.
- En deuxième place vient la tranche (-5 ans de mariage) avec 25%. Ils représentent le quart de l'ensemble des enquêtés.
- Les deux autres tranches sont presque égales en nombre. Elles représentent respectivement presque le cinquième de l'ensemble des enquêtés.
- Le fort taux, supérieur au tiers et identique à la tranche (6 -10 ans de mariage)de la gent féminine, reste pour la tranche (11-15 ans de mariage) avec les 35%.
- Presque la moitié du taux global est partagée entre la tranche (-5 ans de mariage) et la tranche (+15 ans de mariage), respectivement avec 25% et 21%.
- Le taux de la tranche (6-10 ans de mariage), avoisinant le cinquième de la totalité (19%), presque identique à la tranche (+15 ans de mariage), comme c'est le cas précédent de la gent féminine.

III-La contraception : le domaine de définition

Par définition, la contraception est une forme adéquate, une pratique sociale et un moyen choisi pour éviter une grossesse, durant une période réfléchie, pensée et décidée. La décision de faire valoir l'usage d'un moyen de contraception peut prendre l'une des trois formes de décision, connues à travers le monde humain :

- La décision individuelle
- La décision duelle
- La décision collective¹¹.

La première catégorie de décision se limite à un avis personnel imposé au partenaire pour un choix de moyen contraception, habituel ou suggéré¹². Dans cette situation, le sens est unique puisqu'il s'agit d'un choix imposé par l'un des deux partenaires.

La deuxième catégorie de décision présente les marqueurs de la communication, de l'échange et du partage¹³ de l'avis suggéré par l'un des

deux partenaires. L'avis est justifié par l'accord, le consentement et l'engagement d'une manière bilatérale.

La troisième catégorie de décision implique, en plus des deux conjoints, au moins une autre personne, qu'elle soit membre de la famille ou du corps médical. L'avis, collégial et définitif, est discuté, enrichi et valorisé afin qu'il puisse être accepté pour faire valoir un contrat moral entre les trois parties¹⁴.

Dans le domaine de définition, la contraception est exprimée sous la forme d'une volonté de pouvoir échapper à une reproduction humaine. Cette volonté peut être individuelle comme elle peut être duelle ou collective. Pour cette raison, nous pouvons aller retrouver le triptyque de la motivation (Guenau, 2019) afin de faire valoir :

- L'intention (Guenau, 2019) de choisir un moyen de contraception ;
- La volonté (Guenau, 2019) d'accepter le moyen de contraception choisi ;
- L'action (Guenau, 2019) d'entamer la contraception.

La contraception peut être institutionnelle¹⁵ comme elle peut être par consentement mutuel entre les partenaires, appuyé par des responsables, au sein d'une structure sociale ou médicale, d'origine particulièrement fiable, avantageuse et convaincante¹⁶. Elle peut se faire pour des raisons sociales, humaines ou morales, celles qui peuvent être sur la base d'un ensemble de principes, d'ordre social, humain, psychologique, culturel et/ou religieux.

IV-La contraception et la religion musulmane

La contraception est définie comme un rejet par le principe de refuser la procréation pour les uns et l'enfantement temporaire pour les autres ; alors que la reproduction humaine, dans la société arabo musulmane, se veut un acte, un geste et une action d'ordre sacré puisque le Tout Puissant consacre quelques versets coraniques (Boubekeur, 1989) sur la sexualité, à la procréation et à la progéniture, les éléments fondamentaux du triptyque de la reproduction humaine sur terre.

Depuis ce triptyque, la contraception demeure de l'apanage propre à la philosophie arabo musulmane, à la croyance religieuse et à l'interprétation socio-culturelle. La religion s'oppose, dans certains cas de figure, à la science : nous évoquons le cas d'une situation, non conforme à l'idéal, non acceptée par la conscience morale et non encouragée par la croyance religieuse¹⁷.

Certains esprits, d'ordre religieux, sont arrivés à une situation d'approfondir les questions, liés à l'ijtihad des hommes de la religion et de la piété, sans

offenser quelqu'un ou être contre les révélations divines, relatives au sujet de la contraception¹⁸, objet de cette contribution. Ils se réfèrent aux dogmes de la religion musulmane.

Ces esprits, qu'ils soient doués ou moins doués dans un sens purement sociéto- religieux et de conviction socio culturelle et culturelle, peuvent contribuer à pouvoir améliorer et non changer l'héritage d'une quelconque religion, actualisée et atteindre un degré important dans le savoir culturel et la croyance religieuse, voire accepter la réalité de l'Homme¹⁹ : la femme et l'homme.

Dans une telle situation, il faut bien comprendre qu'il y a passage de la pensée religieuse à une réalité socio culturelle, selon les rites de passage d'Arnold Van Gennep (1873-1957)²⁰. Sans pouvoir l'imposer, elle permet non seulement d'écouter la critique des autres, mais d'atteindre un haut degré d'esprit critique, de respect mutuel et de considération bilatérale, en faveur de l'idéologie culturelle et culturelle afin d'éviter toute forme qui, importante ou moins importante, s'écarte des principes de la religion proprement dite²¹.

L'Homme d'aujourd'hui peut comprendre que le monde a évolué, depuis les débuts de l'avancée technologique, suivant l'interdisciplinarité de la recherche scientifique et que la contraception est devenue un phénomène social qui interpelle les scientifiques, les politiques et le mouvement associatif qui observent l'évolution du phénomène de la contraception. La contraception interroge les sciences sociales et humaines. La notion de contraception n'échappe à personne.

Par la religion et les sciences, la contraception est, sans aucun doute, née de l'organisation sociale²², sociétale et socio culturelle ciblée. Alors, son existence serait très ancienne et elle remonte à une période très lointaine (Angus, 1996). Elle aurait suivi le parcours des civilisations successives de l'Homme en général, regroupant une génitrice et un géniteur.

A chaque temps, la contraception connut divers méthodes et techniques (Angus, 1996) dont, peut-être, certaines ont complètement disparues avec leurs promoteurs pour les uns ou les défenseurs pour les autres. Cette contraception aurait intéressé, sans aucune distinction ni discrimination raciale, ethnique ou autre, toutes les couches sociales.

Dans l'Islam, la contraception est interdite dans le cas d'un infanticide ou plutôt un avortement forcé sans raison²³ valable, fiable et justifiée. Dans ces deux situations, la contraception est associée à un assassinat volontaire d'un

foetus à partir du moment où la fécondité aurait dépassé un nombre de jours²⁴.

Par la contraception, il faut entendre, pour un musulman, un abandon d'une future progéniture²⁵ pendant la période de l'ovulation et de la fécondité n'atteignant pas un âge, un stade ou une étape de l'évolution du fœtus. Par cette politique d'usage des contraceptifs, sous diverses formes, la religion musulmane comprend un contrôle forcé, une planification exigée et une limitation imposée de naissances pour les diverses raisons évoquées d'ordre social, économique ou médical.

En bon croyant, le Musulman pense que le Tout Puissant est Le Seul Maître de la situation. Il peut donner la vie comme Il peut l'arracher. Par conséquent, il faut bien comprendre qu'il est Le Seul qui équilibrera la société humaine, au niveau local, régional, continental, etc...

Il y a, par ailleurs, la natalité d'un côté et la mortalité de l'autre, deux paramètres de l'équilibre de la société humaine à laquelle nous appartenons. Si dans la culture arabo musulmane nous avons des dictons populaires qui peuvent, parfois, nous orienter uniquement pour comprendre un événement ou une situation particulière, puissions – nous, donc, dans ce patrimoine de l'oralité ou du patrimoine culturel immatériel et saisissons l'occasion pour répondre à une telle ou telle question, qu'elle soit pertinente ou moins pertinente :

"الموت واحدة
والأسباب عديدة"

« La mort est unique et les causes sont diverses ! ».

Dans le cas d'une forte natalité qui peut engendrer une fatalité démographique, le Tout Puissant fait appel à des âmes par des famines dans le monde ; des épidémies ; des pandémies ; des maladies ; des accidents ; des morts subites ; autres

Dans la religion musulmane, la contraception, associée à un avortement ou un infanticide, est considéré comme le retrait de la vie d'un être vivant que Dieu avait créé pour lui donner une vie²⁶. Restons dans la légalité et la légitimité culturelles pour les uns et religieuses pour les autres, les personnes utilisent diverses formes de contraception, autorisée. A l'exception de ce domaine et conditions légales, les fauteurs sont punis religieusement, voire juridiquement dans le cas d'une dénonciation :

L'Islam encourage la multiplication et la reproduction humaine par des versets coraniques, qui définissent l'usage des organes génitaux, lors des rapports sexuels, en situation légitime. Le mariage est qualifié comme un

acte sexuel, sain et nécessaire, pour la justification d'une naissance d'un futur enfant. La religion musulmane aurait autorisé²⁷ la contraception pendant les quarante jours²⁸; une fois ce délai dépassé, cette pratique serait formellement interdite par l'Islam puisque le fœtus est considéré comme animé par une âme, bien qu'il soit encore en formation.

Dans la pratique de coït interrompu et les mouvements post coïtaux, le plaisir individuel serait condamné²⁹. La religion ne reconnaît point cette situation psycho-morale de l'être humain puisque les rapports sont uniquement pour des plaisirs charnels, voire la procréation³⁰. Il faut respecter la vie de l'être humain, voire son plaisir ; d'un autre côté, la vie est un choix et l'individu est son propre arbitre, décideur, selon sa propre conscience, sa culture et son auto-détermination vis-à-vis de sa vie sociétale, sociale, économique et religieuse.

La séparation de corps est, religieusement, très mal vue puisque l'Islam ne reconnaît pas le mal entendu ou la mise en quarantaine qui pourrait dépasser les trois jours. Nous parlons de « 'azl » ou séparation de corps des deux partenaires du même couple légitime.

L'étreinte est contrôlable et contrôlée³¹ et elle est discrète, timide et réservée. Elle n'est point considérée comme interdite mais il suffirait de mieux faire usage de l'appareil génital et éviter de tomber dans la situation d'une pénétration³² qui pourrait engendrer une ovulation, voire une fécondité et une naissance. D'ailleurs, les femmes sont très méticuleuses au bain maure, le hammam³³, dans la propreté du lieu et place pour s'asseoir afin d'éviter tout accident d'ovulation.

Il est nécessaire de rappeler que les rapports sexuels sont recommandables puisque Dieu insiste à travers les versets coraniques. Le devoir de se marier est recommandé par la religion dans le sens de se reproduire et de se multiplier : les enfants sont un don offert par Allah qui leur donnera à leur naissance, une vie et une subsistance.

Le mariage est une association parfaite, acceptée et légitime de deux partenaires hétérosexuels, de deux libertés individuelles à s'unir pour donner une progéniture. La femme n'a jamais été un jouet, ni un objet sexuel. Personne ne pourra accepter qu'elle soit une machine à reproduire les êtres humains³⁴. C'est la volonté duelle, du même couple, consenti favorablement et accepté mutuellement pour rappeler sa libre union. C'est les deux partenaires du même couple qui décident, en commun accord, la consommation, la reproduction et l'acceptation de la progéniture

comme événement familial, un apport démographique et une harmonie vitale, organisationnelle et sexuelle. La conception, la contraception et les contraceptifs ont leur place dans la vie du couple, légitime socialement, culturellement et culturellement.

V-Formes de la contraception et moyens contraceptifs

Lors de l'étape de la pré enquête, nous avons beaucoup insisté sur la question de recherche afin de pouvoir mettre en avant les objectifs de cette contribution. Cette dernière a pour objectifs la connaissance de l'état des lieux de l'usage des moyens contraceptifs et leur identification pour pouvoir nous aider à investir la question et surtout de pouvoir mener une enquête de terrain avec les principes, la précision et la pertinence de l'étude de la contraception dans une société conservatrice.

Nous voulons nous familiariser avec le sujet, l'objet de cette contribution : la population cible, la société tlemcenoise, la connaissance des enquêtés de notre échantillon en matière de marqueurs relatifs à la vie maritale pour les uns et conjugale pour les autres. Notre préoccupation portera sur la liste des moyens contraceptifs, présentés, expliqués et définis. A cet effet, nous avons relevé, lors de la pré-enquête (au mois de mars 2017), les moyens de contraception suivants :

- a- La pilule, représentante de la contraception orale ;
- b- Le stérilet, référant à la contraception locale ;
- c- L'interruption du coït, renvoyant à la contraception coïtale ;
- d- La ligature des trompes rappelant la contraception médicale ;
- e- Le préservatif, relevant de la contraception diamétrale : par extension du sens, la dimension géométrique s'associe à l'idée de tout ce qui est opposé d'une manière décidée et/ ou catégorique.

VI-Les résultats spécifiques par durée de mariage et conceptifs

Dans le cadre de cette étude, nous insistons sur un fait important à signaler afin d'éviter toute forme de confusion ou de nuances. Nous rappelons que la pilule, le stérilet et la ligature des trompes concernent la partenaire du couple marital pour les uns et le couple conjugal pour les autres et le préservatif et l'interruption du coït relèvent des pratiques masculines.

VI-1 La gent féminine

Le dépouillement nous facilite l'opération de faire valoir les marqueurs quantitatifs par durée de mariage et par moyen contraceptif. Les résultats du dépouillement de l'enquête de terrain ont abouti au tableau, réservé à la gent féminine, suivant :

Tableau n° 03: la distribution des moyens contraceptifs et par durée de mariage (chez les femmes)

	Moyens contraceptifs	-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	+15 ans	Totaux
01	Pilule	02	08	05	01	16
02	Sterilet	00	01	00	01	02
03	Interruption du coït	00	00	00	01	01
04	Préservatif	07	03	01	03	14
05	Ligature	00	00	01	00	01
	Totaux	09	12	07	06	34

Source : les résultats de l'enquête de terrain

La lecture de ce tableau et exprimé par les chiffres nous permet de relever les marqueurs suivants :

- La première remarque porte sur l'usage des moyens contraceptifs que nous avons relevé lors de la pré enquête et représenté par le tableau suivant :

Tableau n° 04 : la liste des moyens contraceptifs utilisés

	Moyens contraceptifs
01	Pilule
02	Sterilet
03	Interruption du coït
04	Préservatif
05	Ligature

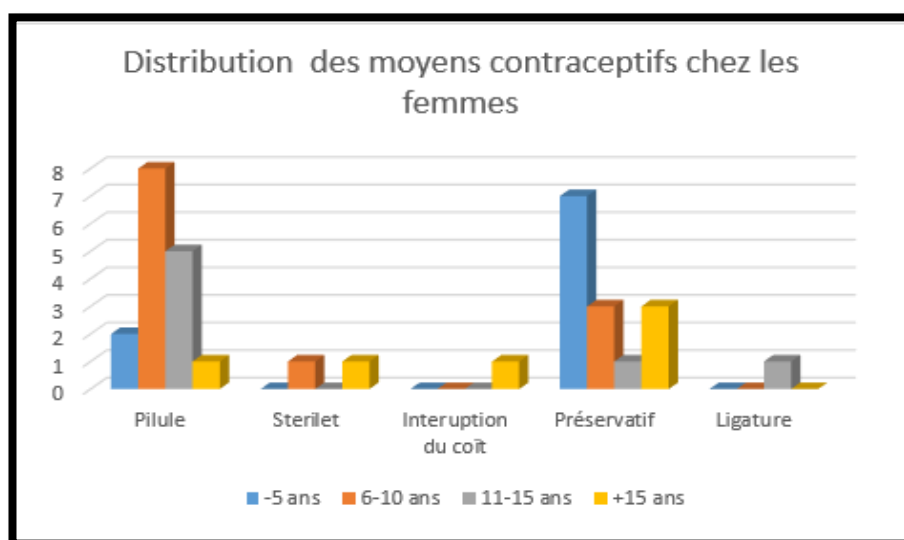
Source : les résultats de l'enquête de terrain

Les autres marqueurs relevés sont les suivants :

- Les femmes n'utilisant pas de moyens contraceptifs (stérilet) sont nombreuses: les tranches (-5 ans de mariage) et (11-15 ans de mariage)
- Toutes les enquêtées n'utilisent pas ou ne connaissent pas le moyen contraceptifs (interruption du coït) à l'exception d'une seule, faisant partie de la tranche (+ 15 ans de mariage).Notons , en effet, l'expérience de la vie sociétale.
- Les enquêtées, en général, n'ont pas utilisé le moyen contraceptif (ligature des trompes) à l'exception d'une seule de la tranche (11-15 ans de mariage).

Les tableaux précédents nous conduisent, par ailleurs, à faire valoir la comparaison pour le genre féminin, par la durée de mariage et les moyens contraceptifs :

Graphique n° 06 : les moyens contraceptifs chez les femmes par durée de mariage



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Aussi, nous avons relevé la généralisation de deux moyens contraceptifs (la pilule et le préservatif). Pour cette raison, il nous a été donné de relever de nouveaux marqueurs en reprenant le nouveau tableau :

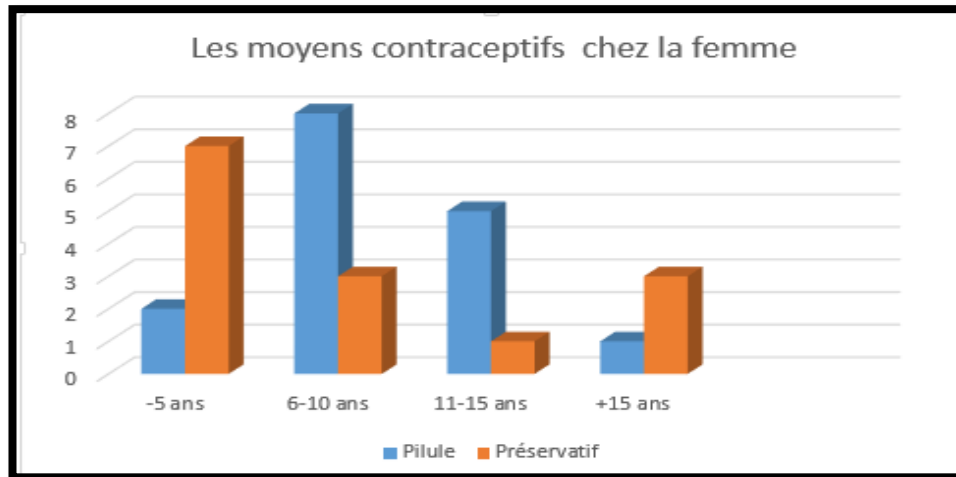
Tableau n° 05 : la distribution des moyens contraceptifs généralement utilisés, chez les femmes

Moyens contraceptifs	-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	+15 ans	Totaux
Pilule	02	08	05	01	16
Préservatif	07	03	01	03	14
Totaux	09	11	06	04	30

Source : les résultats de l'enquête de terrain

Ce tableau illustre les résultats du dépouillement de l'enquête de terrain par le genre féminin et les moyens contraceptifs. L'illustration se fait par le graphe suivant :

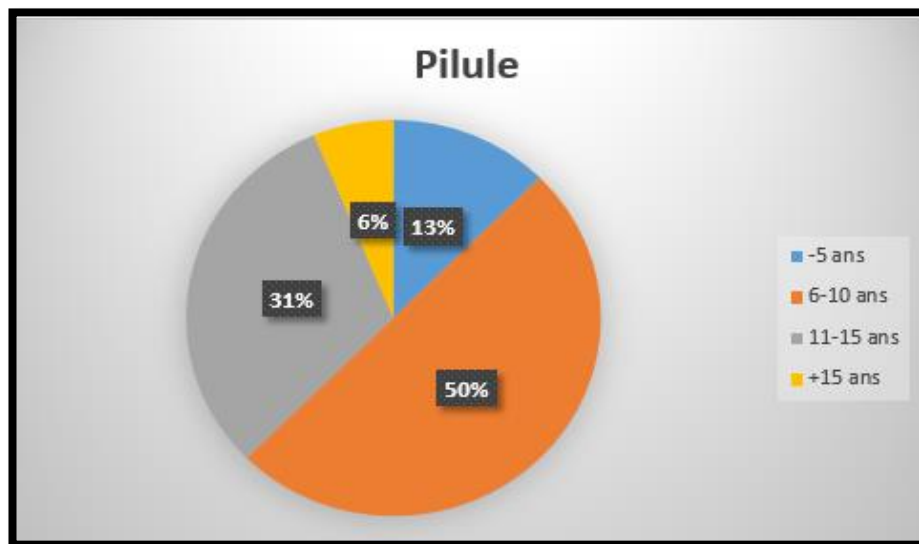
Graphe n° 07 : les moyens contraceptifs (pilule et préservatif) chez les femmes par durée de mariage



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Le tableau de la distribution des moyens contraceptifs et le tableau comparatif nous conduisent à faire valoir le graphe explicatif de la distribution par durée du mariage et par moyen contraceptif, la pilule :

Graphe n° 08 : la pilule chez les femmes par durée de mariage



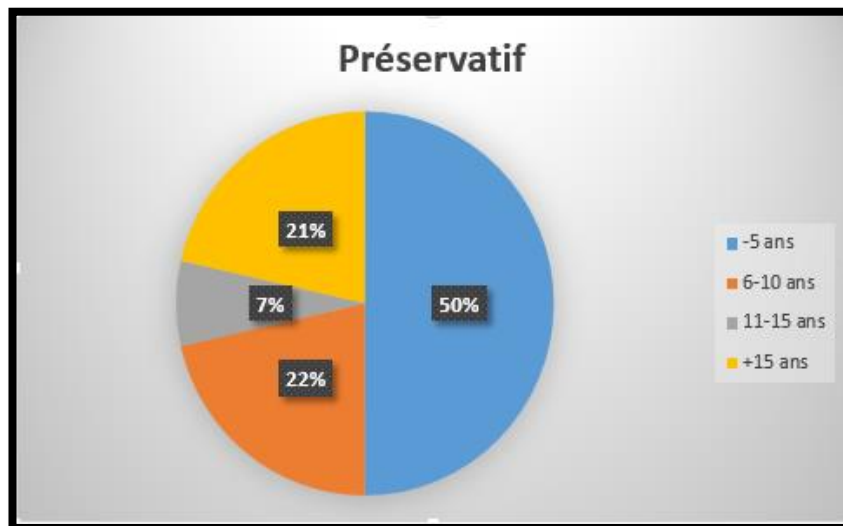
Source : les résultats de l'enquête de terrain

Nous avons, en effet, relevé :

- La moitié de l'ensemble des enquêtées, généralisant l'usage du moyen de contraception (la pilule).Elles font partie de la tranche (6-10 ans de mariage) avec 50%.
- Le tiers de l'ensemble des enquêtées, généralisant l'usage du moyen de contraception (la pilule).Elles font partie de la tranche (11-15 ans de mariage) avec 31%.
- Le cinquième est partagé entre les tranches (-5 ans de mariage) et (+15 ans de mariage) avec un taux respectif : 13% et 6 %.

Puis, les mêmes tableaux , celui de la ditribution des moyens contraceptifs et le tableau comparatif, nous conduisent à mettre en relief le graphe qui fournit des explications chiffrées de la distribution par durée du mariage et par moyen contraceptif, le préservatif.

Graphes n° 09 : le préservatif utilisé par le partenaire chez les femmes par durée de mariage



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Cette représentation graphique nous conduit à relever quelques marqueurs :

- La moitié de l'ensemble des enquêtées, généralisant l'usage du moyen de contraception (le préservatif) par le partenaire respectif. Elles font partie de la tranche (-5 ans de mariage) avec 50%.
- Les 43% de l'ensemble des enquêtées, généralisant l'usage du moyen de contraception (le préservatif). Ils sont partagés entre la tranche (6-

10 ans de mariage) et la tranche (+15 ans de mariage), respectivement 22% et 21 %

- Le tiers de chacune des deux dernières est représenté par la tranche (11-15 ans de mariage) avec 07%

VI-2 La gent masculine

Le dépouillement, comme il a été fait précédemment, nous aide à mettre en relief les marqueurs d'ordre quantitatif pour la gent masculine, par durée de mariage et par moyen contraceptif. Les résultats se présentent comme suit :

Tableau n° 06 : la distribution des moyens contraceptifs et par durée de mariage (chez les hommes)

	Moyens contraceptifs	-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	+15 ans	Totaux
	Pilule	10	06	11	09	36
	Sterilet	01	01	00	00	02
	Interruption du coït	00	00	01	01	02
	Préservatif	02	03	05	01	11
	Ligature	00	00	01	00	01
	Totaux	13	10	18	11	52

Source : les résultats de l'enquête de terrain

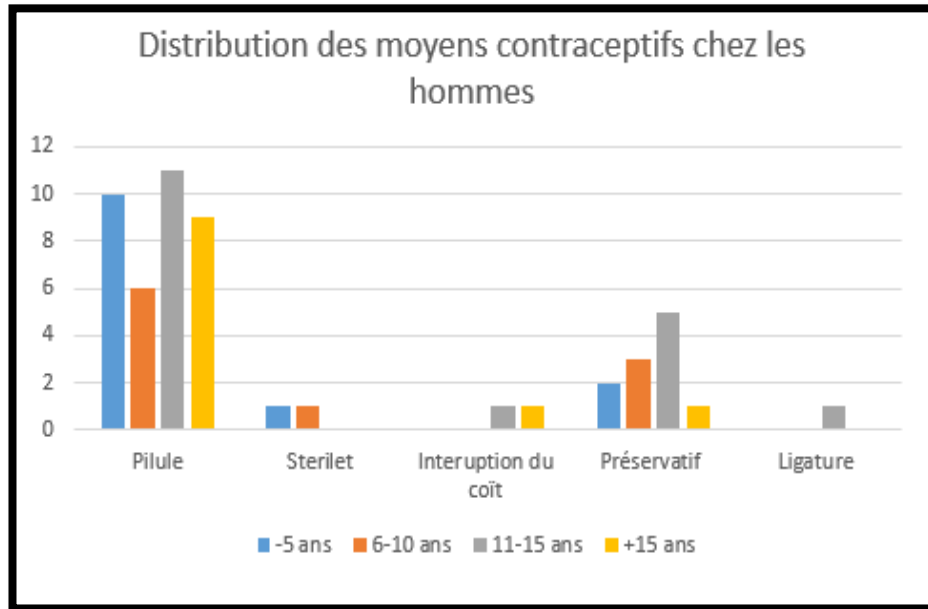
La lecture de ce tableau et exprimé nous permet de relever les mêmes marqueurs relatifs à l'usage des moyens contraceptifs que ceux de la gent féminine : la pilule, le stérilet, l'interruption du coït, le préservatif et la ligature des trompes.

Les marqueurs relevés sont les suivants :

- Les hommes n'imposant pas à leur partenaire respective de moyens contraceptifs (stérilet) sont nombreux, comme pour les femmes, mais les tranches concernées diffèrent: nous notons les tranches (11-15 ans de mariage) et (+15 ans de mariage),
- Tous les enquêtés n'utilisent pas ou ne connaissent pas le moyen contraceptifs (interruption du coït) à l'exception de deux seulement, faisant partie des tranches (-5 ans de mariage) et (6-10 ans de mariage).
- Les enquêtés, en général, n'ont pas utilisé le moyen contraceptif (ligature des trompes de leur épouse respective) à l'exception d'une seule de la tranche (11-15 ans de mariage).

Le tableau nous conduit à la comparaison par le genre masculin, la durée de mariage et les moyens contraceptifs :

Graphe n° 10: les contraceptifs chez les hommes par durée de mariage



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Par ailleurs, nous avons relevé la généralisation de deux moyens contraceptifs (la pilule et le préservatif) chez les hommes . Pour cette raison, il nous a été donné de relever de nouveaux marqueurs en reprenant le nouveau tableau :

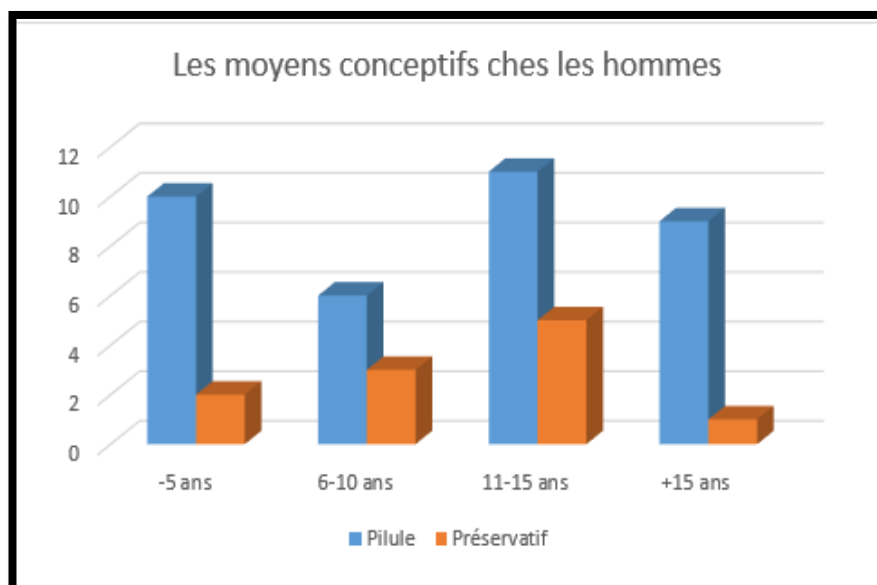
Tableau n° 07: la distribution des moyens contraceptifs généralement utilisés, chez les hommes

Moyens contraceptifs	-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	+15 ans	Totaux
Pilule	10	06	11	09	36
Préservatif	02	03	05	01	11
Totaux	13	10	18	11	47

Source : les résultats de l'enquête de terrain

La comparaison par durée de mariage et des deux moyens contraceptifs, les plus utilisés (pilule et préservatif), s'impose à nous pour mettre en avant le graphe de comparaison pour les hommes.

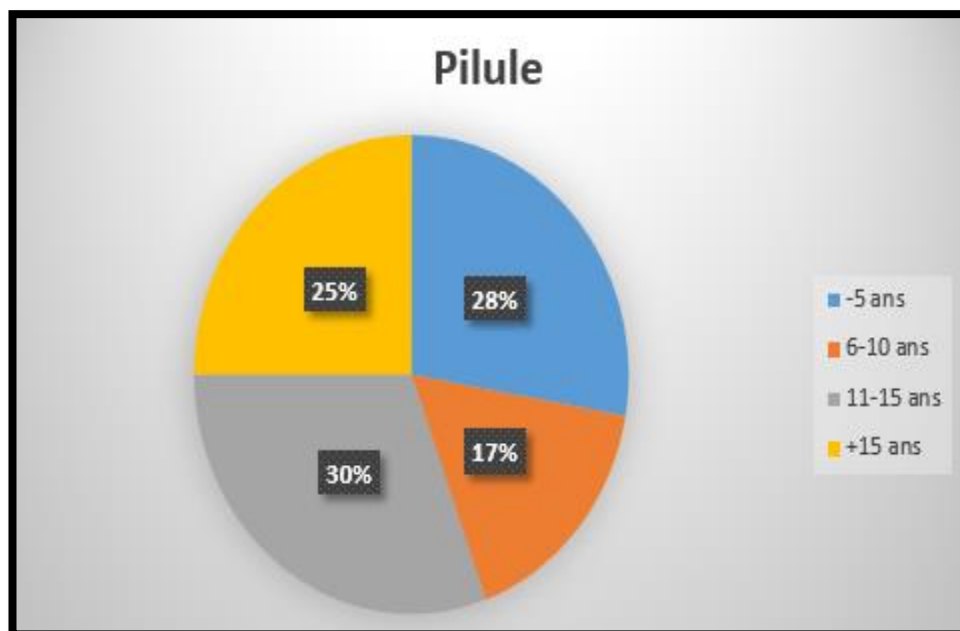
Graphe n° 11 : les contraceptifs (la pilule et le préservatif) chez les hommes par durée de mariage



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Nous accordons en premier lieu l'importance de l'avis et/ ou la pratique et l'usage de la pilule suggérée, imposée ou recommandée par les hommes à leur partenaire respective. Il en résulte le graphe suivant :

Graph n° 12 : la pilule utilisée par la partenaire chez les hommes par durée de mariage



Source : les résultats de l'enquête de terrain

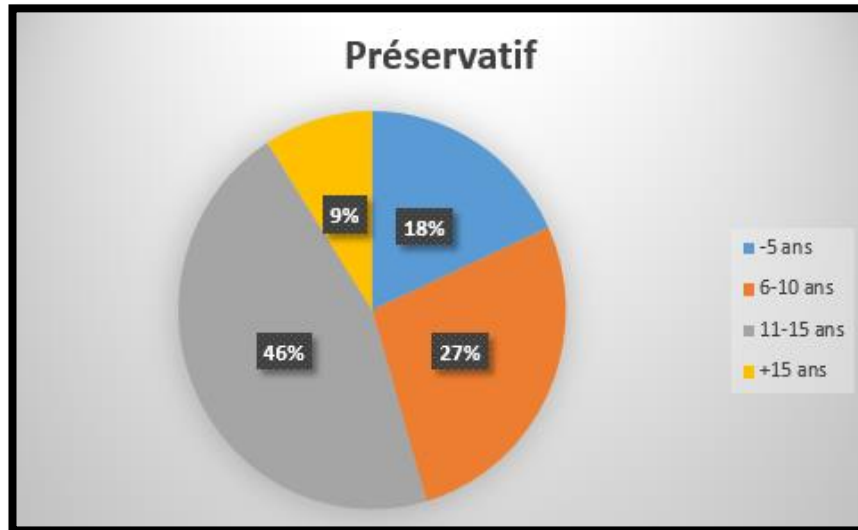
Dans le cadre de la lecture du graphe, nous avons relevé :

- Presque le tiers (30%) de l'ensemble des enquêtés, généralisant l'usage du moyen de contraception (la pilule). Ils font partie de la tranche (11-15 ans de mariage) avec 30%.
- La moitié de l'ensemble des enquêtes, généralisant l'usage du moyen de contraception (la pilule), partagée entre les tranches (-5 ans de mariage) avec 28% et (+15 ans de mariage) avec 25%
- Les 17% restants font partie de la tranche (6-10 ans de mariage)

Puis, nous passons à l'autre moyen de contraception, le préservatif qui serait suggéré, imposé ou recommandé aux hommes par leur partenaire respective.

Nous l'expliquons avec le graphe suivant :

Graphe n° 13 : le préservatif chez les hommes par durée de mariage



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Ce graphe nous permet de relever les marqueurs suivants :

- Presque la moitié de l'ensemble des enquêtés, généralisant l'usage du moyen de contraception (le préservatif) avec 46%. Ils font partie de la tranche (11-15 ans de mariage);
- Le quart de l'ensemble des enquêtés, généralisant l'usage du moyen de contraception (le préservatif) avec 27% . Ils font partie de la tranche (6-10 ans de mariage);
- L'autre tiers est partagé entre les deux dernières tranches : 18% pour la tranche (-5ans de mariage) et 09 % pour la tranche (+15 ans de mariage).

VII-Les résultats spécifiques par genre et contraceptifs

VII-1 La gent féminine

Du tableau précédent nous avons relevé le nombre respectif pour chaque moyen contraceptif pour la gent féminine. Les résultats de l'enquête se présentent comme suit :

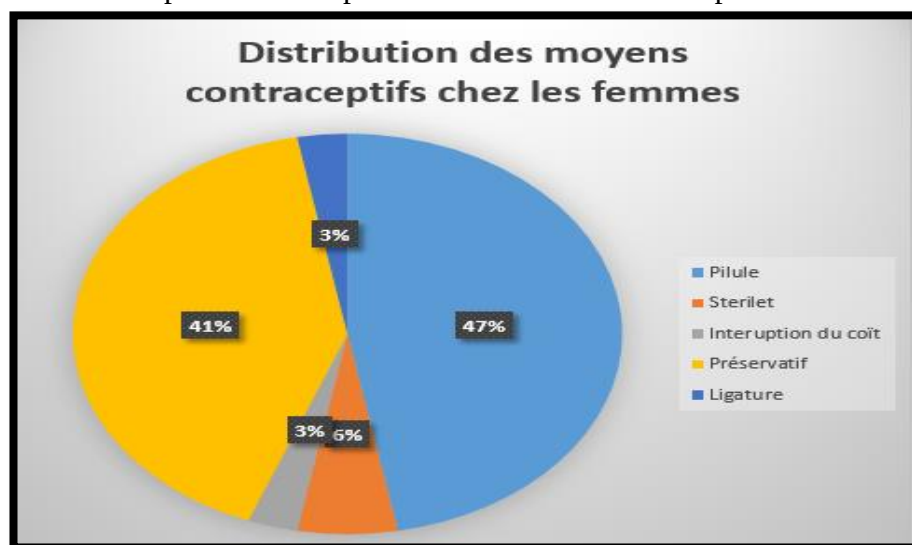
Tableau n° 08 : la distribution des moyens contraceptifs utilisés, chez les femmes

Désignation	Effectif
Pilule	16
Sterilet	02
Interruption du coït	01
Préservatif	14
Ligature	01
Total	34

Source : les résultats de l'enquête de terrain

Ce tableau nous renvoie aux marqueurs quantitatifs que nous exprimons avec le graphe, relatif à la distribution des moyens de contraception chez les femmes.

Graphe n° 14 : le préservatif chez les hommes par durée de mariage



Source : les résultats de l'enquête de terrain

La lecture de ce tableau nous aide à parler de ce qui suit :

- Les plus forts taux d'usage sont portés sur la pilule (47%) et le préservatif (41%)
- Les taux très réduits sont portés sur l'usage du stérilet (06%), la ligature des trompes (03%), identique à l'interruption du coït (03%).

Cette question des taux réduits pour l'usage des trois moyens de contraception (stérilet, ligature de trompes et interruption du coït) demeure de l'apanage de la culture, de l'éducation et la formation sexuelles. Elle s'explique par l'inexistence, le manque, ou l'ignorance du CEF³⁵.

VII-2 La gent masculine

Pour la gent masculine, nous avons procédé de la même manière pour arriver à illustrer les résultats du dépouillement comme suit :

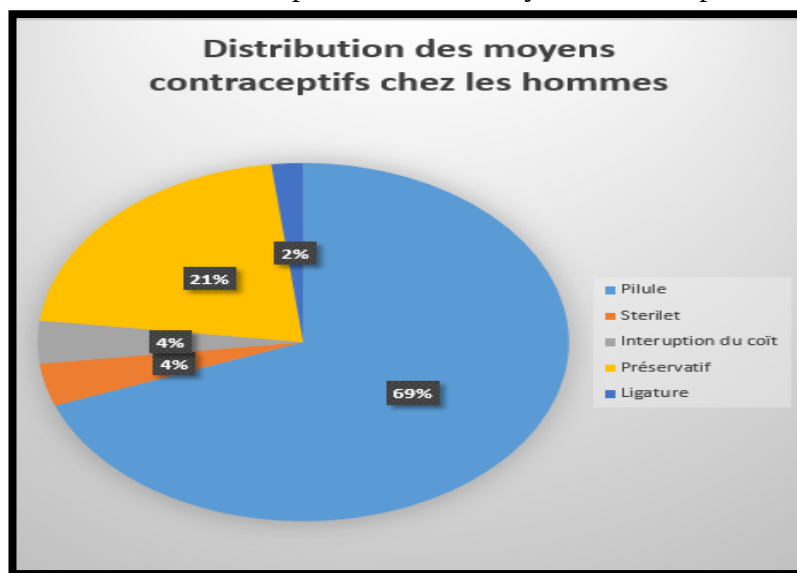
Tableau n° 09 : la distribution des moyens contraceptifs utilisés, chez les hommes

Désignation	Effectif
Pilule	36
Sterilet	02
Interuption du coït	02
Préservatif	11
Ligature	01
Total	52

Source : les résultats de l'enquête de terrain

Exprimé en nombre et en effectif pour chacun des moyens contraceptifs, ce tableau nous renvoie au graphe, relatif à la distribution en % des moyens de contraception chez les hommes.

Graphe n° 15 : les moyens contraceptifs chez les hommes



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Pour une meilleure compréhension, nous avons relevé les marqueurs suivants :

- Le plus fort taux d'usage chez les hommes sont portés sur la pilule avec 69%.
- La deuxième place est occupée par l'usage du préservatif (21%)
- Les taux très réduits sont portés sur l'usage du stérilet (04%), l'interruption du coït (04%) et la ligature des trompes avec 02%.

Les raisons des taux réduits pour l'usage des trois moyens de contraception (stérilet, ligature de trompes et interruption du coït) demeurent identiques comme pour les femmes.

VIII Résultats spécifiques de l'enquête de terrain par moyen contraceptif

Nous avons pris en considération, uniquement, les deux moyens de contraception à savoir la pilule pour la femme et le préservatif, comme moyen pratiqué par les partenaires masculins. Nous avons éliminé les autres moyens de contraception pour les raisons suivantes :

- La forte utilisation de la pilule par la partenaire du couple ;
- Le fort usage du préservatif par le partenaire du couple
- L'usage réduit des moyens contraceptifs tels que le stérilet, la ligature des trompes et l'interruption du coït.
- Les deux premiers moyens contraceptifs sont plus représentatifs que les trois derniers.

VIII-1 La pilule

Sur la base des résultats obtenus à partir de l'enquête de terrain, nous les avons représenté sous la forme du tableau qui suit :

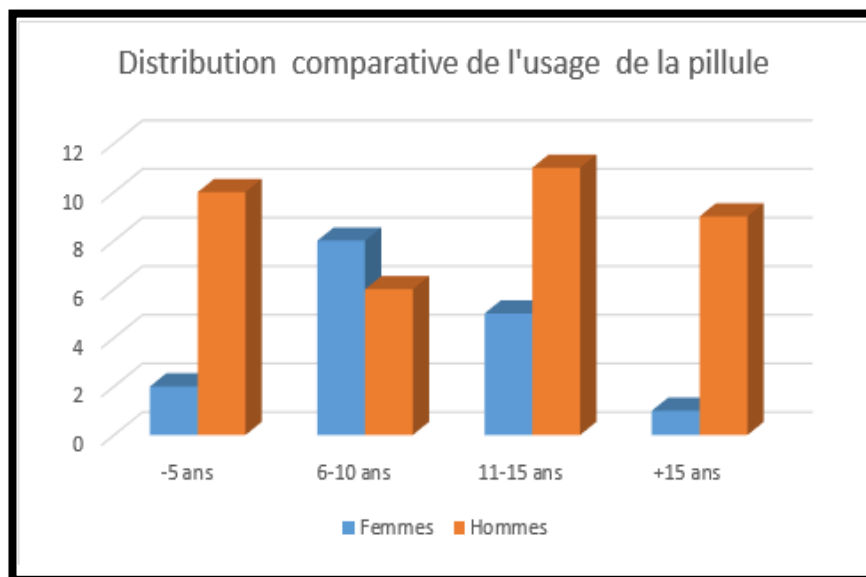
Tableau n° 10: la distribution de la pilule utilisée

	Pilule	-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	+15 ans	Totaux
	Femmes	02	08	05	01	16
	Hommes	10	06	11	09	36
	Totaux	12	14	16	10	52

Source : les résultats de l'enquête de terrain

Pour mieux comprendre les résultats de notre enquête et à la suite de la déduction du fort usage des deux moyens contraceptifs (pilule et préservatif) nous présentons un graphe qui , explicatif ,comparatif et illustratif,nous conduit à cette représentation pour la pilule.

Graphe n° 16 : la pilule chez les enquêtés et les enquêtées

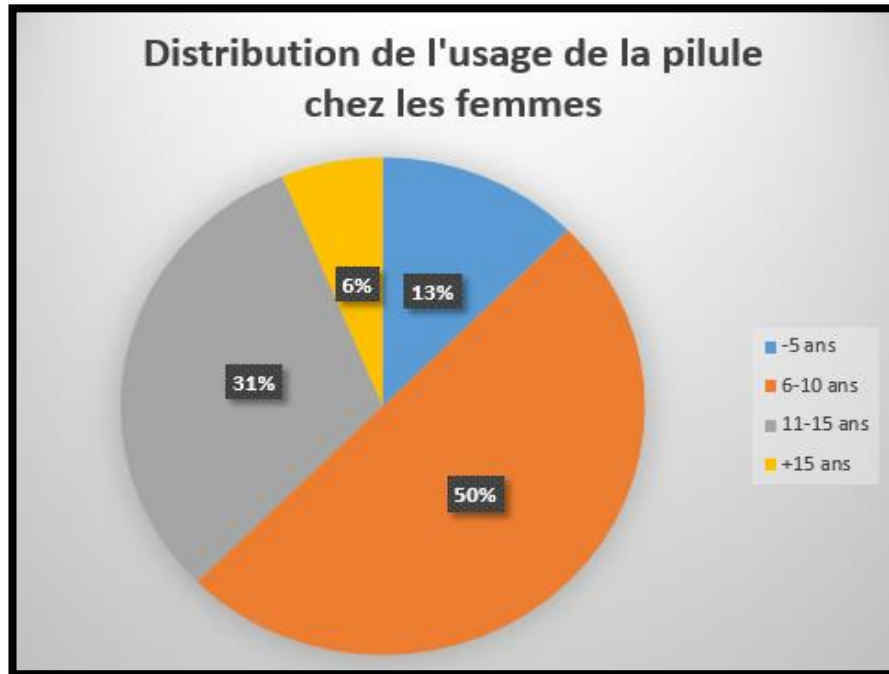


Source : les résultats de l'enquête de terrain

Pour faire valoir quelques détails , nous avons pu relever :

- Les hommes suggèrent plus l'usage de la pillule à leur partenaire respective que les femmes.
- Les femmes seraient moins favorables à l'usage de la pilule.

Graphique n° 17: la pilule chez les femmes



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Ce graphique nous permet de relever quelques marqueurs :

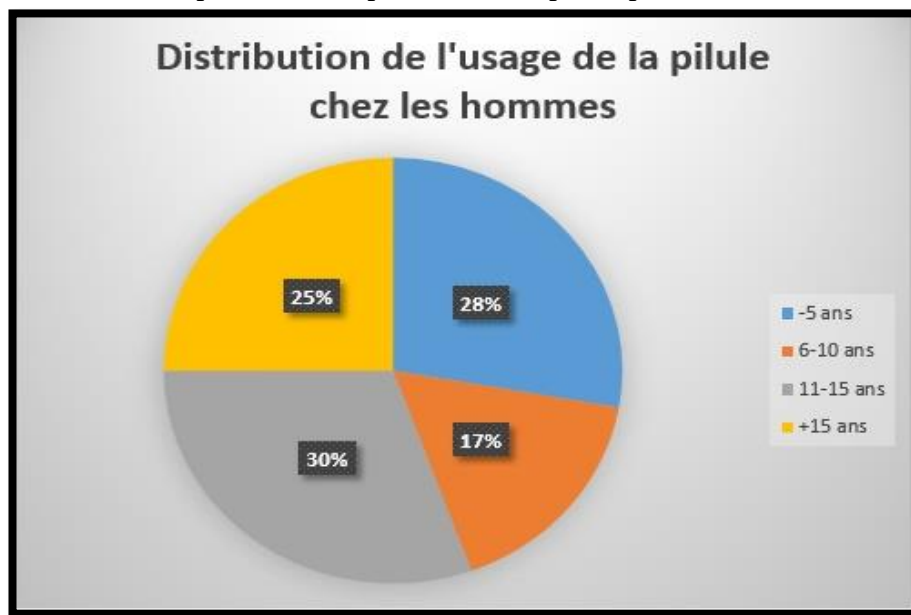
- La moitié , le plus fort taux, est pris pour la tranche (6-10 ans de mariage).
- Le tiers environ est pour la tranche (11-15 ans de mariage), avec 31%.
- La troisième place revient à la tranche (- 5ans de mariage),avec 13%.
- La dernière place revient à la tranche (+15 ans de mariage), avec 06%

Cette situation s'explique par le dégagement de la responsabilité des hommes au détriment de la santé des femmes. Mais, les femmes demeurent réticentes devant les éventuelles conséquences à la suite de l'utilisation de la pilule. La consommation de la pilule, en sa qualité de produit chimique, pourra mettre en danger la santé de la partenaire ou entraîner un déséquilibre hormonal ou autres.

Le fort taux, des 50%, est exprimé par le consentement des époux en faveur d'un repos pour la partenaire ou un espacement des naissances qui entre dans le cadre du planning familial. La même explication pourrait être pour la tranche (11-15 ans de mariage), mais avec moins de recommandations que pour la tranche (6-10 ans de mariage).

Pour la tranche (-5 ans de mariage), ce taux révèle l'encouragement de la fécondation, la grossesse et la reproduction, contrairement à la tranche (+15 ans de mariage) qui s'explique par la réduction des rapports et du droit conjugal dont la source aura pour origine la « routine »³⁶, l'habitude, les problèmes de ménages ou de l'âge.

Graph n° 18: la pilule utilisée par la partenaire chez les hommes



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Pour le cas de la gent masculine, nous avons relevé ce qui suit:

- Le tiers pour la tranche (11-15 ans de mariage), avec 30%.
- Le quart pour la tranche (-5 ans de mariage), avec 28% et la tranche (+15 ans de mariage) avec 25%
- La dernière place revient à la tranche (6-10 ans de mariage), avec 17%.

Sur la base de cette situation, nous pouvons fournir les explications suivantes :

Les hommes de la tranche (11-15 ans de mariage) engagent leur partenaire respective dans la consommation de la pilule au détriment de la santé des femmes, comme pour la tranche (- 5 ans de mariage) et la tranche (+15 ans de mariage).

Pour la tranche (6-10 ans de mariage), les deux partenaires sont réticents pour l'usage du moyen contraceptif oral (la pilule).

VIII-2Le préservatif

Dans le même cadre et avec la même vision pour interroger les chiffres, nous avons procédé à l'illustration par le tableau suivant :

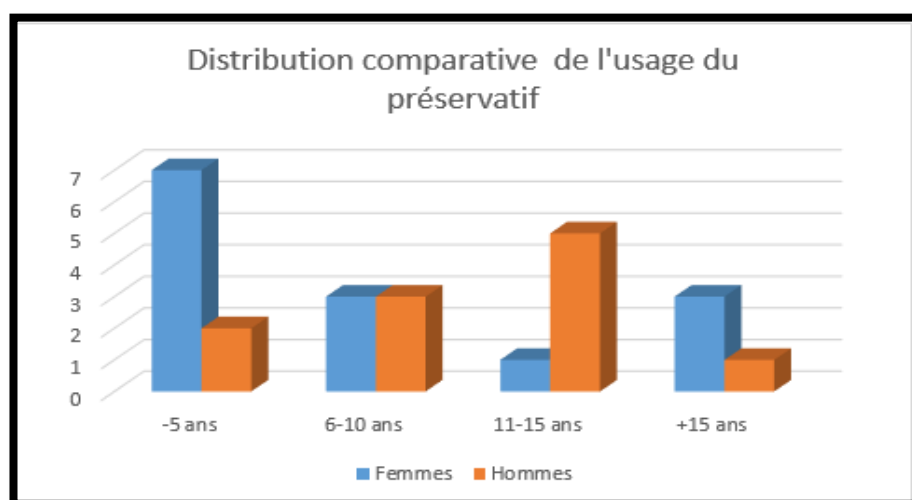
Tableau n° 11: la distribution du préservatif utilisé

	Préservatif	-5 ans	6-10 ans	11-15 ans	+15 ans	Totaux
	Femmes	07	03	01	03	14
	Hommes	02	03	05	01	11
	Totaux	09	06	06	04	25

Source : les résultats de l'enquête de terrain

La question de l'usage du préservatif nous interpelle puisqu'il s'agit de la fonction inverse par rapport aux femmes, utilisant la pilule. Les hommes utilisent le préservatif, le moyen contraceptif qui leur est adapté. Pour la compréhension des résultats de cette enquête, avec la prise en considération des deux moyens contraceptifs (pilule et préservatif), nous les illustrons par le graphe qui suit :

Graphes n° 19: le préservatif utilisé pour les hommes et les femmes et par durée de mariage

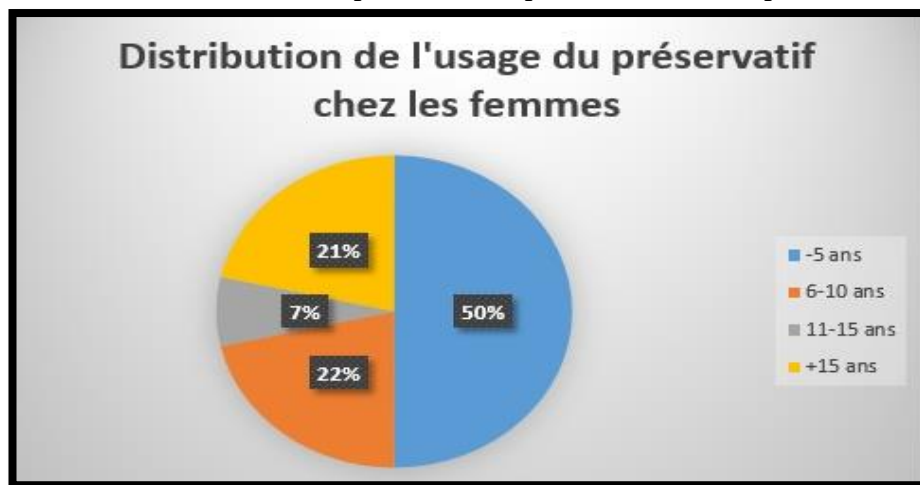


Source : les résultats de l'enquête de terrain

Ce graphe est illustratif pour relever les détails suivants :

- Les hommes suggèrent moins l'usage du préservatif, recommandé, suggéré ou consenti par les deux partenaires.
- Les femmes prennent la revanche ; elles encouragent le préservatif pour éviter l'usage du moyen contraceptif oral, la pilule, afin de pouvoir limiter, réduire ou exclure les conséquences, défavorables pour la santé de la gent féminine.

Graphe n° 20: le préservatif utilisé pour les femmes



Source : les résultats de l'enquête de terrain

Ce graphe nous interroge pour relever les points suivants :

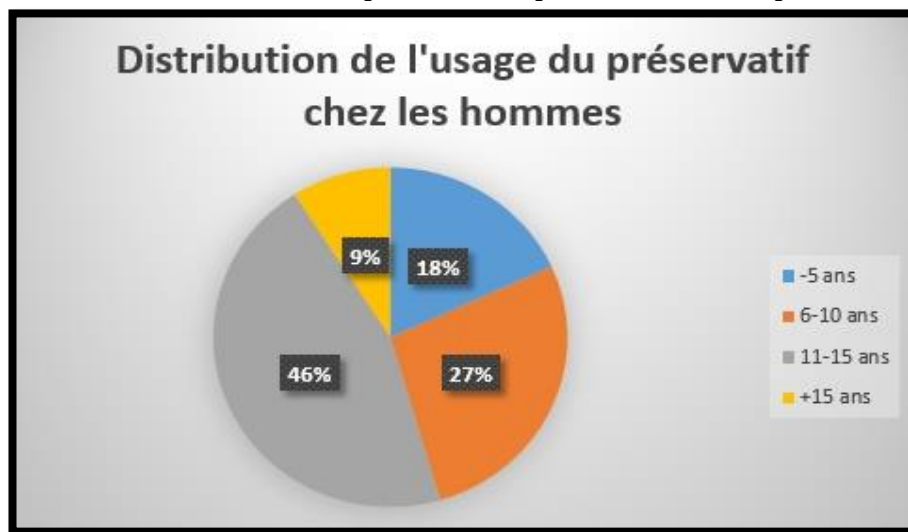
- La moitié est prise par la tranche (-05 ans de mariage).
- Les 43 % sont partagés entre la tranche (06-10 ans de mariage), avec 22 % et la tranche (+15 ans de mariage) avec 21%.
- La tranche (- 5ans de mariage) se retrouve avec un taux très réduit (07%).

La première remarque porte sur la tranche (-5ans de mariage) : les 50% s'expliquent par les jeunes épouses qui s'imposent devant la domination masculine en suggérant à leur partenaire respectif l'usage du préservatif.

Puis, les tranches (6-10 ans de mariages) et (+15 ans de mariage) viennent suivre les femmes de la tranche (-5ans de mariage), mais de moitié : 22 et 21%. Les trois tranches prennent presque la totalité qui s'explique par l'encouragement des hommes par leur partenaire respective à utiliser plus le préservatif afin de pouvoir s'en décharger de l'usage du moyen contraceptif oral, au détriment de leur santé.

Les 07% de la tranche (11-15 ans de mariage) peuvent trouver une explication : peut-être, les femmes se contentent d'un moyen organique de sevrage des enfants, dépassant les deux années d'allaitement. Il s'agit d'une recommandation du Prophète Mohammed (QSSSL) où l'enfant est allaité jusqu'à deux années complètes³⁷.

Graphe n° 21: le préservatif utilisé par les hommes



Source : les résultats de l'enquête de terrain

A travers ce graphe, nous pouvons relever :

- La moitié de la totalité pour la tranche (11-15 ans de mariage), avec 46 %.
- Le quart pour la tranche (6 -10 ans de mariage), avec 27% .
- Les autres 27% sont partagés entre la tranche (-5 ans de mariage), avec 18% et la tranche (+15 ans de mariage) avec 09%. La première représente le double de la seconde.

Ces marqueurs quantitatifs peuvent fournir des éléments d'explication afin de pouvoir mettre en avant l'importance du comportement de l'un par rapport à l'autre partenaire :

Les femmes de la tranche (11-15 ans de mariage) et de la tranche (6-10 ans de mariage) engagent plus leur partenaire respectif dans l'usage du préservatif afin d'éviter la pilule, source de quelques problèmes, déséquilibre ou soucis, étroitement liés à leur santé.

La tranche (-5 ans de mariage) serait encourageante, mais moins que la tranche (11-15 ans de mariage) et de la tranche (6-10 ans de mariage)

puisqu'ils sont encore plus jeunes ou des jeunes mariés en faveur de la reproduction humaine et la progéniture.

Le faible taux de la tranche (+15 ans) s'explique par l'âge des partenaires ou le temps, longuement passé ensemble, de vie conjugale pour les uns et de vie maritale pour les autres. Ils ne s'intéressent plus au moyen contraceptif, qu'il soit le préservatif ou la pilule. Les deux partenaires peuvent se contenter de la vie ensemble, de couple ou du vivre ensemble jusqu'à la fin de leurs jours.

IX-Conclusion

La contraception a existé et elle continue à exister sous ses formes diverses pour rester un moyen de limiter, planifier et contrôler les naissances. Elle dépend de l'état de la conscience de l'être humain pour se libérer de certains paramètres sociétaux, humains et moraux afin d'en assurer, aux membres de sa société à laquelle il appartient, une stabilité sociale, économique, religieuse morale et psychologique.

La contraception demeure une formule d'ajustement, d'amélioration et d'acceptation d'un niveau de l'environnement socio-sociétal pour un meilleur environnement socio-culturel, moral et psychologique des partenaires d'un couple, dans le cas d'un mariage légitime, légal et licite.

Le mérite d'une société idéale revient à un esprit, compétent, éclairé et juste, afin d'assurer une dignité à l'Homme, la femme et/ou l'homme, dans son propre environnement social, sociétal, culturel et culturel pour pouvoir se prononcer, voire se déterminer en faveur ou contre la reproduction ou la progéniture. Avec cet esprit, l'Homme musulman se détermine pour le triptyque du sentiment mutuel des époux, basé sur les principes de l'amour de son partenaire, de la sexualité émancipatrice du couple et de la conscience du vivre ensemble.

Certaines personnes, parties de la population étudiée, auraient abandonné leur attitude socio-religieuse par manque d'information culturelle, de culture religieuse et d'éducation socialisante. Dans une telle situation, ces mêmes personnes ne peuvent, en aucun cas, tenir une discussion convaincante à n'importe quel sujet, lié à la sexualité, à l'enfantement et à la reproduction, restée dans la société étudiée comme sujet encore tabou³⁸.

Si la société actuelle est en perpétuel mouvement, les principes de la religion musulmane demeurent respectés pour la valeur sociale, sociétale, humaine et morale de l'individu qui pratique la religion. L'Islam est une religion de la Paix qui encourage, à tous les niveaux de l'émancipation, du développement et de l'enrichissement, les sciences, surtout en faveur d'une

évolution instructive et constructive puisque l'enseignement, éducation et l'émancipation sont recommandés dans le cadre de l'approfondissement des connaissances et de la liberté, sources d'une réflexion positive, celle qui vise un développement pérenne, stade suprême du développement durable.

Avec la nouvelle génération d'imams et Muftis, généralement des universitaires, la société étudiée, voire au niveau du territoire national, commence à privilégier la raison du choix de thèmes d'ordre sociétal, social, humain, psychologique, culturel et cultuel et de la liberté de pouvoir interpréter, vulgariser et argumenter les sujet du quotidien, conformément aux principes de l'Islam, religion du Pardon.

Avec ses principes fondamentaux, la religion musulmane vise, essentiellement, un espoir socio culturel et humanisto – religieux du progrès dans tous les domaines. Avec l'invasion, l'avancée technologique et la multiplication, voire la diversification des moyens de communication qui encouragent l'échange de documents électroniques et numériques (Guenau, Les Techniques de l'Utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et la sauvegarde du patrimoine immatériel : l'exemple de l'I.D.A.U. et de l'E.D.E.N. , 2004) que nous désignons par la pratique de l'échange, de la numérisation et de la digitalisation³⁹. Nous parlons de fatawi échangées dans le cadre de l'Ijtsihèd des hommes de la religion musulmane.

L'usage de ces moyens de communication, d'échange et de partage⁴⁰ devient le palier de l'abandon de l'ignorance socio-culturelle pour atteindre les skills, ces compétences du faire valoir le capital humain⁴¹ et son éducation socialisante. Sachant que l'Homme, la femme et l'homme, n'est point un être humain sans comportement. La religion vient lui donner une possibilité de s'épanouir dans ses recherches liées à la religion ou à la recherche scientifique. Chaque comportement humain donne lieu à une espérance dans une dimension sociale, sociétale, humaine, scientifique et morale, sans rompre avec ses repères socio – culturels.

Cette question présente les marqueurs d'une pertinence du sujet qui nous préoccupe, aujourd'hui, dans le cadre de cette contribution.

L'Homme peut changer, au sein de la société (Addi, 1999)⁴², son comportement, comme il peut l'améliorer, augmenter ses espoirs et surtout d'arranger sa situation sociale, économique, culturelle et cultuelle dans un sens purement constructeur, constructible et constructif. A cet effet, l'Homme peut, avec le respect des principes religieux, planifier, espacer et contrôler la reproduction humaine ou limiter sa progéniture et son

ascendance. L'Homme, soit la femme ou l'homme, a recours à une méthode, appelée : la contraception adaptée, avertie et acceptée. Elle est la contraception adaptée sous toutes ses formes, avertie sans dépassement des principes religieux et acceptée par la religion de l'Islam.

X- BIBLIOGRAPHIE

- Addi, H. (1999). *Les mutations de la société algérienne, famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*. Paris: La découverte, .
- Angus, M. L. (1996). *Histoire de la contraception de l'antiquité à nos jours*. Paris : éditions Noësis.
- Bel, A. (1908). *La population musulmane de Tlemcen.r.,57 p(Extraits de la R.E.E.S.1908)*. Paris: Librairie Paul Geuthne.
- Bel, A. (1939). La religion musulmane en Berbérie ; Esquisse d'histoire et de sociologie religieuse. T.I Etablissement et développement de l'Islam en Berbérie du VII^e au XX^e siècle par G.Marçais » . *Revue Africaine (CR)* , pp426-9.
- Boubekeur, C. H. (1989). *Le Coran (Traduction nouvelle par le Cheikh Boubakeur Hamza)*. Alger: ENAG éditions,.
- Calrier, O. (1996). Le café maure : sociabilité masculine et effervescence citoyenne ». In S. d.-G. Georgon, *Cafés d'Orient revisités* (pp. pp 177-205). Paris: CNRS.
- Collenge, v. (2004, / /). L'IMPACT DU CHANGEMENT DE NOM DE MARQUE SUR L'ATTITUDES VIS-A-VIS DU PRODUITS. *etude documents*. marseille, droit, france: universite de droit.
- Guenau, M. (2019). Culture à l'ère du numérique et pratiques juvéniles : IVA entre expressions et Big Data enrichi. *French Journal For Media Research/id* , p. sp.
- Guenau, M. (2004). *Les Techniques de l'Utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et la sauvegarde du patrimoine immatériel : l'exemple de l'I.D.A.U. et de l'E.D.E.N.* . Tlemcen Séminaire national organisé par le laboratoire .
- Janier, E. (1945). Bibliographie des œuvres d'Alfred Bel . *Revue Africaine* , pp. 110-16.
- Janier, E. (1949). Bibliographie des publications qui ont été faites sur Tlemcen et sa région . *Revue Africaine* , , pp. pp314-34.
- la stratégie de marque comme élément de consolidation de relation client*
- Portner. (2019). L'évolution de la contraception : depuis la révolution de la pilule à son désamour actuel, quelle place pour place pour les alternatives afin d'offrir un choix autodéterminé aux femmes ? . *Travail de diplôme* , pp. 1- 19.
- Zerdoumi, N. (1982). *Nafissa Zerdoumi : Enfants d'hier. L'éducation de l'enfant en milieu traditionnel algérien*. Paris: François Maspero.

XI NOTES

¹ La question soulevée par quelques-uns de nos enquêtés nous interpelle et attire notre attention. Par mesure de respect des objectifs de cette contribution, nous écartons les deux points : Si la sodomie était, chez les babyloniens et les assyriens, pratiquée comme contraception ; elle est, formellement interdite dans la religion musulmane puisqu'elle est considérée comme pratique sexuelle contre nature, donc illégale et illégitime. La sodomie est aussi associée au même degré que l'homosexualité, interdite, elle aussi, par l'Islam.

La fellation est une autre pratique de conception, très répandue ; mais je ne peux m'avancer pour la considérer comme sexualité de contre nature ou non autorisée dans la religion musulmane. A notre sens, elle pourrait être associée à une pratique contre nature puisqu'il y a usage d'un organe sexuel dans une cavité, connue par l'un des cinq sens, à savoir le goût, sans oublier la voix, le son et la langue pour parler. Il y a, par conséquent, la partie sale dans une partie propre, en plus de l'usage de la bouche pour la lecture des textes sacrés de la religion musulmane.

² Cf bibliographie à la fin de la contribution.

³ L'intérieur de la maison.

⁴ L'extérieur de la maison.

⁵ Omar Carlier avait donné l'importance au café du point de vue socio anthropologique.

⁶ Emile Janier avait réalisé une riche bibliographie sur la ville de Tlemcen et de ses environs.

⁷ Il s'agit d'un compte rendu relatif à la parution de l'ouvrage : Mac Laren Angus, Histoire de la contraception de l'antiquité à nos jours. Paris : éditions Noësis, 1996, 413 p, In le Monde diplomatique du mois de novembre 1996.

⁸ Id.

⁹ Id.

¹⁰ Portner parle de « l'évolution de la contraception »

¹¹ Cf in infra

¹² Nous notons la domination d'un partenaire puisque l'autre respecte et exécute la décision prise.

¹³ Il s'agit des marqueurs qui impliquent les deux partenaires du couple marital et conjugal dans l'entente et du vivre ensemble. Pour cette raison, nous pouvons évoquer les marqueurs de la réussite du couple.

¹⁴ Nous insistons sur la collégialité.

¹⁵ C'est le cas du planning familial et le rôle des dispensaires, des hôpitaux, etc.

¹⁶ Id.

¹⁷ Un avis donné par quelques-uns de nos enquêtés.

¹⁸ Un avis partagé entre quelques-uns de nos enquêtés.

¹⁹ Un avis partagé entre les enquêtés.

²⁰ Il est connu pour sa théorie : *Arnold Van Genep : Les rites de passage* E.Nourry, Paris 1909 (réédité en 1981)

²¹ Un avis partagé entre les enquêtés.

²² Un avis de quelques-uns de nos enquêtés

²³ Avis partagé entre les enquêtés

²⁴ Id.

²⁵ Id.

²⁶ Avis partagé par nos enquêtés

²⁷ Selon quelques-uns de nos enquêtés.

²⁸ Id.

²⁹ Deux de nos enquêtés

³⁰ Un avis partagé des enquêtés.

³¹ Id.

³² Id.

³³ Situation évoquée par quelques-unes des enquêtées.

³⁴ L'avis de la majorité de nos enquêtés.

³⁵ L'acronyme pour désigner la Culture, l'éducation et la formation : il s'agit du triptyque de la connaissance, de la conscience et la compétence dans la vie conjugale pour les uns la vie maritale pour les autres.

³⁶ Vocabulaire utilisé par un de nos enquêtés. Nous pouvons parler de monotonie maritale et/ ou conjugale. Pour cette situation, le droit conjugal peut se déliter.

³⁷ Cf. hadith qui recommande les deux années complètes d'allaitement d'un bébé.

³⁸ Nous sommes arrivés à relever des mots qui font partie d'un vocabulaire tabou dans la société tlemcenoise.

³⁹ Une contribution en chantier.

⁴⁰ Nous parlons des TIC, technologies de l'information et de la communication et les réseaux sociaux.

⁴¹ Nous parlons de la contribution de l'Homme qui, la femme et l'homme, peut faire valoir les principes de s'entendre dans la vie maritale et conjugale et du vivre ensemble.